

Fillon et la réforme de l'Etat :

Les choses sont claires !

La réforme de l'Etat, c'est quoi ? Le sujet peut paraître technique à beaucoup de nos concitoyens. Parfois même, nous avons des difficultés à faire percevoir les enjeux dans nos propres rangs. Le premier ministre a, dans ses propos, au moins le mérite de la clarté: « *La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire* ». Voilà ce qu'a annoncé le premier ministre lors d'une réunion de rentrée de parlementaires de l'UMP le 10 octobre dernier. Ces propos ont recueilli les applaudissements du millier de participants, note de plus l'AFP.

« Moins de services », c'est moins de service public pour le citoyen

C'est tout le sens de premières réformes engagées avec la réforme de la carte judiciaire, la fusion ANPE-UNEDIC ou le rapprochement impôts-trésor.

L'UGFF s'est toujours clairement positionnée pour adapter en permanence les implantations et le fonctionnement de service public en fonction des besoins de la population.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici où la motivation est uniquement de réduire significativement les dépenses publiques et de recentrer les missions de l'Etat sur des missions à minima, de pilotage de politiques publiques et de contrôle social, dans le cadre de l'Europe libérale.

C'est l'objectif de ce que le gouvernement appelle « **la revue générale des politiques publiques** » (RGPP). La traduction sur le terrain se traduit par la multiplication des projets de suppression de services de proximité. Encore est-il utile de préciser qu'un grand nombre d'entre eux ont déjà été fermés ces dernières années. Il n'est pas une semaine sans de nouvelles annonces.

Ainsi pour la carte judiciaire, la ministre décrète par exemple, lors d'un déplacement, la suppression de 11 tribunaux d'instance dans le giron des cours d'appel d'Orléans et de Bourges et ainsi de régions en régions...

Pour ce qui concerne l'ANPE et l'UNEDIC, la fusion signifie la fermeture de centaines de bureaux et la suppression massive d'emplois. Ainsi l'ANPE projette de réduire considérablement son nombre d'implantations en passant de 1500 à 1000. 5000 emplois seraient en cause...

Dans le domaine de la police et de la gendarmerie, c'est le même exercice. Dans le cadre de la « RGPP » et des instructions gouvernementales, le « chef d'équipe d'audit », un haut fonctionnaire des Finances, François Mongin, propose de supprimer la moitié des brigades de gendarmerie dans le cadre du rapprochement police-gendarmerie. Une dizaine de milliers de postes seraient ainsi supprimés.

L'annonce de la mesure a provoqué un tollé au sein même de la majorité. Les ministres de l'intérieur et de la Défense ont été obligés de monter au créneau pour désavouer le rapporteur dont les propositions relèveraient « d'idées simplistes et dépourvues de

tout contact avec les réalités» (Alliot-Marie).

Cette affaire donne une indication de ce qui est en train de se tramer au niveau du « conseil de modernisation » chargé de piloter la RGPP auprès du président de la République. Il est urgent de ne pas laisser faire et d'intervenir dans tous les ministères pour exiger la clarté sur les manœuvres en cours.

Ce sont aussi des services qui s'éloignent de l'utilisateur

Comment accéder au service public, lorsque ceux-ci sont localisés toujours plus loin de l'utilisateur.

Dans le domaine des permis de construire, la moitié des centres instructeurs ont été supprimés. Pour certains usagers, dont les maires, cela veut dire des déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres.

La suppression des tribunaux de proximité ne va pas simplifier l'accès à la justice aujourd'hui déjà compliqués. Il faudrait aller au chef lieu de département...

Mais le cadre départemental restera-t-il lui-même le cadre de référence ?

Des « expérimentations » sont d'ores et déjà en cours pour regrouper des services au plan interdépartemental. Ainsi les syndicats CGT des départements de la Drôme et de l'Ardèche ont eu connaissance d'un « projet innovant » visant à regrouper les services de l'Etat des deux départements à Valence, actuel chef-

A PROPOS DE LA REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

Le syndicat CGT des Chancelleries et Services Judiciaires vient de rendre publique une contribution à propos de la réforme de la carte judiciaire, texte dans lequel il développe ses propositions d'amélioration de la carte actuelle, mais aussi où il met quelques points sur les i et barres sur les t.

- Avec des précisions utiles sur les réalités historiques, les liens avec les évolutions externes, de la construction de la carte judiciaire, et des repères qui montrent que contrairement aux dires de ceux qui veulent la mettre à bas celle-ci n'est pas « vieille » du tout.

- Les propos de la garde des sceaux qui, le 27 Juin, prenant comme référence de « taille suffisante » le TGI de Boulogne/mer a omis de préciser qu'en fait ce sont 40% des départements qui ont aujourd'hui un nombre de magistrats inférieurs au « tribunal étalon » ainsi défini.

- Le non sens que représente dans la réalité le raisonnement visant à séparer « accès au droit » et « accès au juge »

- La présentation plus que tendancieuse du site ministériel qui, pour démontrer une faible activité justifiant les suppressions, affiche des statistiques sur l'activité des tribunaux d'instance qui ne prennent en compte que la seule activité du tribunal de police (soit 5 à 10% de l'activité d'un T I).

- Cette phrase relevée dans le courrier adressé par la garde des sceaux au secrétaire général du Ministère : « l'organisation actuelle de la carte judiciaire constitue un frein à toute réforme tendant à rendre la justice à la fois plus proche des citoyens et plus performante ». Ce serait donc pour plus de proximité que l'on supprime des tribunaux... ah bon...

- Ou encore ce courrier du 22/10 adressé par la Ministre au syndicat CGT et où figure l'appréciation selon laquelle « ces premiers déplacements confirment que la démarche retenue est celle qui était attendue » !!! La méthode Coué au secours d'une politique combattue de toute part... fallait y penser.

lieu de la Drôme. Aucune information ou concertation n'a encore été engagée avec les représentants des personnels ou les usagers malgré les demandes des Unions départementales CGT des deux départements.

Combien d'autres projets du même type ?

Quelle qualité et quel contenu de service public ?

Moins d'Etat dit Fillon, cela veut dire aussi la poursuite des abandons de missions, le transfert de celles-ci aux collectivités locales ou au secteur privé.

On peut s'interroger sur le sens des regroupements de services tels ceux opérés dans le LOT. Va-t-on vers un meilleur service public à l'utilisateur ? Ou vers un regroupement de moyens humains de services toujours moins en capacité d'exercer leurs missions ?

Certes il restera des « services guichet », mais ces services seront de moins en moins en capacité d'intervenir.

Les services de contrôle sont eux-mêmes dans le collimateur. Ainsi les douanes devraient renoncer à contrôler elles-mêmes les entreprises, ces dernières étant appelées à s'« autocontrôler ».

La solution résiderait-elle dans la poursuite des transferts aux collectivités locales ? C'est ce que revendiquent par exemple les présidents de conseils généraux. Mais ceux-ci font eux-mêmes le constat des ravages de transferts de missions sans les moyens financiers à la hauteur ainsi pour les dépenses sociales. C'est ce qui conduit l'Assemblée des départements de France (ADF) à demander, lors de son congrès le 17 octobre dernier, « un financement national pour les allocations individuelles de solidarité nationale- APA, RMI, PCH- tout en maintenant une mise en œuvre départementale ».

Une telle prise de position converge avec la démarche de l'UGFF qui,

pour ce qui la concerne, demande de longue date l'ouverture d'un débat public sur les missions de service public, leur contenu et leur financement.

Ces questions ne peuvent pas être déconnectées des choix politiques et particulièrement des politiques libérales mises en œuvre ces dernières années.

C'est bien dans ce cadre, que personne ne peut ignorer, que s'inscrit la réduction des dotations aux collectivités locales- pour un montant de 400 millions d'euros- qui vient d'être décidée au projet de budget de l'Etat pour 2008. Les collectivités participent ainsi pour la première fois à l'exercice de compactage des budgets publics pour rentrer dans les critères imposés par les traités européens.

La gravité des attaques contre les services publics concerne l'ensemble des secteurs : Etat, collectivités territoriales, santé, entreprises publiques.

Celles concernant l'Etat visent principalement à s'attaquer tant aux politiques solidaires, assurant l'égalité de traitement, qui ne peuvent être réellement mises en œuvre qu'à ce niveau, qu'à la capacité du pays à œuvrer à des politiques propres ou en coopération avec d'autres dans le cadre de la mondialisation.

L'enjeu est d'importance pour les fonctionnaires puisque c'est leur emploi qui est en cause et pour les usagers que nous sommes tous car, au travers des services publics, c'est bien un choix de société qui s'exprime.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'UGFF appelle à développer les luttes solidaires avec les usagers en mettant les besoins humains au centre.